

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021



AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. chapitre C-19), le Trésorier de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot déposera le rapport financier et le rapport du vérificateur externe concernant l'exercice financier terminé le 31 décembre 2021, pour la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot lors de la **séance ordinaire** du conseil municipal qui se tiendra le mardi **10 mai 2022 à 19h30** en la salle du Conseil, située au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 28 AVRIL 2022.

Catherine Fortier-Pesant
Greffière

/sb
